

RÈGLES D'OR  
POUR  
CIRCULER  
DEHORS

à trottinette  
électrique

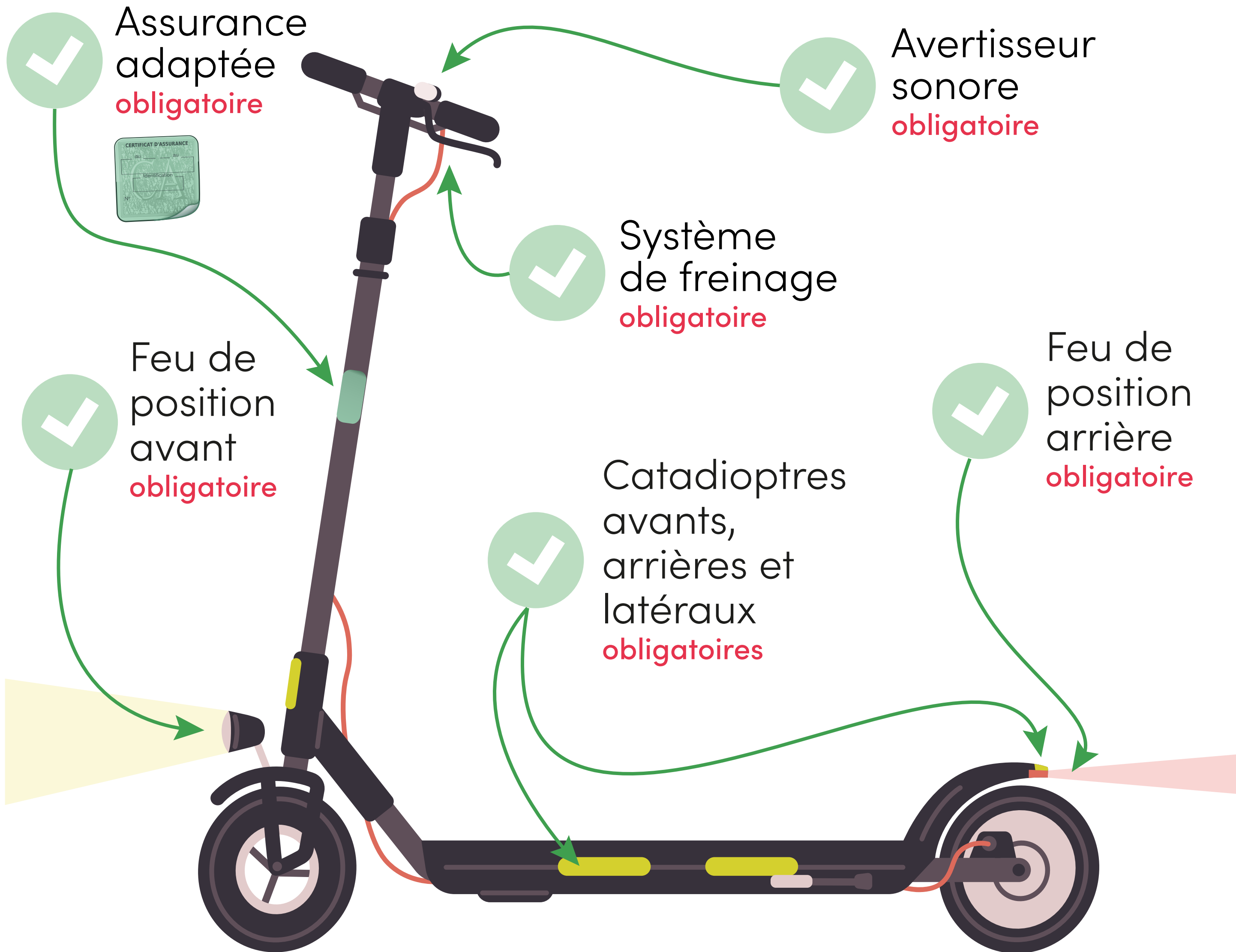


**mobilité club**  
france

# #1



## Je m'assure que ma trottinette électrique est bien équipée



# #2



Je vérifie que ma trottinette électrique respecte la réglementation



1,65 m  
longueur maximale

0,90 m  
largeur maximale



Selle  
interdite



25 km/h  
bridage



# #3

Je vérifie que  
je suis  
bien équipé



Casque  
fortement  
recommandé

Il est **obligatoire** si le  
maire déroge aux  
dispositions générales,  
en autorisant la  
circulation des EDPM  
sur route, lorsque la  
vitesse autorisée  
est inférieure ou égale  
à 80 km/h



Vêtement  
réfléchissant  
**obligatoire**  
la nuit  
fortement  
recommandé  
le jour

# #4



## Je respecte la réglementation



Passager  
interdit



- de 14 ans  
interdit



Téléphone  
interdit



Casque audio  
et oreillettes  
interdits



Alcool et  
drogue  
interdits

# #5



## Je respecte le Code de la route

En ville  
vous devez emprunter  
en priorité :



les pistes  
ou les  
bandes  
cyclables

(dans le sens de la circulation  
s'il y en a de chaque côté de  
la chaussée)

Hors agglomération  
vous pouvez uniquement  
emprunter :



les pistes  
cyclables



les voies  
vertes



**Vous ne pouvez pas circuler  
sur les trottoirs**  
sauf si le maire l'autorise par  
dérogation - dans ce cas circulez  
à une allure au pas (6 km/h) et  
ne gênez pas les piétons